SOLDE

D'EXECUTION (1)

2 215 628.96

-566 080.86

1 649 548,10

RECETTES

3 095 172,60

1 823 604,33

4 918 776,93



NOTE DE SYNTHESE

CONSEIL SYNDICAL du jeudi 4 avril 2024 à 18 heures 30

A la Salle des fêtes d'Ernemont la Villette

1. Approbation du compte rendu de réunion du jeudi 21 mars 2024

2. Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2023

Annexes 1 à 6

a) Service « EAU POTABLE »

Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion de Monsieur le Percepteur

Présidé par le doyen du conseil syndical, Monsieur BROUX Emmanuel ne participe pas au vote. Le compte administratif 2023 « Eau potable » est en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur, lequel se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD EAU - EAU - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF II								
		VUE	D'ENSEMBLE					A1
	EXECUTION DU BUDGET							
			DEPENS	SES	RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section	d'exploitation	A	879 543,64	G 998 8	42,02	G-A	119 298,38
(mandats et titres)	Section of	'investissement	в 1	704 577,19	н 849 4	20,89	н-в	-855 156,30
+ +								
REPORTS DE		rt en section loitation (002)	c (si défi	0,00 cit)	2 096 330,58 (si excédent)			
L'EXERCICE N-1		rt en section	D	0,00	J 281 6	281 683,44		
	d'inves	tissement (001)	(si défi	cit)	(si excédent)			
			=		=			
			DEPENSES RECETTES			SOLDE D'EXECUTION (1)		
TOTAL	(réalisations +	reports)	P= 2 584 120,83 Q= 4 226 276,93 Q+B+C+D		=Q-P	1 642 156,10		
Section d'ex		xploitation		0,00	к		0,00	
	RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) Section d'		estissement	F	685 108,00	L		692 500,00
TOTAL des restr			= E+F 685 108,00 = K+L		= K+L		692 500,00	

DEPENSES

879 543.64

2 389 685,19

3 269 228,83

= G+I+K

= H+J+L

3 Rue du Moulin 76220 NEUF-MARCHÉ - Téléphone : 02 32 89 04 11 Fax : 02 78 08 58 20 Mail : secretariat@saepabraysud.fr

A+B+C+D+E+F

= A+C+E

= B+D+F

Section d'exploitation

Section

<u>d'investissement</u>

TOTAL CUMULE

RESULTAT

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 215 628.96 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation « Eau potable » comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION D	E L'EXERCICE
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	119 298.38 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00€
 <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) 	2 096 330.58€
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 215 628.96 €
Sold e d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-573 472.86 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	7 392.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-566 080.86 €
AFFECTATION (2) = d.	2 215 628.96 €
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00€
Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	566 080.86 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	1 649 548.10 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

b) Service « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion de Monsieur le Percepteur

Présidé par le doyen du conseil syndical, Monsieur BROUX Emmanuel ne participe pas au vote.

Le compte administratif 2023 « Assainissement collectif » est en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur, lequel se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD AC - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CA - 2023

II – PF	II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF							II		
		V	<u>UE</u>	D'ENSEMBLE						A1
			EX	ECUTION DU	BUDGE	т				
				DEPENS	ES		RECETTES		SOLDE D	EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section	d'exploitation		A 4	139 129,79	G	511 4	55,02	G-A	72 325,23
(mandats et titres)	Section d	l'investissement	t	в 11	122 489,39	н	1 461 5	11,20	H-B	339 021,81
				+			+			
REPORTS DE		ort en section		c (si défic	0,00	- 1	803 3 (si excédent)	05,41		
L'EXERCICE N-1		ort en section tissement (001)		D (si défic	i66 172,40		(si excédent)	0,00		
	, ,			=	•	•	=		•	
				DEPENSES RECETTES			SOLDE D'EXECUTION (1)			
TOTAL (r	éalisations +	reports)		P= 2 (A+B+C+D	27 791,58	Q= G+H+I+.	2 776 2	71,63	=Q-P	748 480,05
		-								
RESTES A REAL	ISED A	Section	d'ex	ploitation	E	0,00 к			0,00	
REPORTER EN N		Section d	'inve	stissement	stissement F 270 000,00 L		L		105 000,00	
				es à réaliser à en N+1	= E+F		270 000,00	= K+L		105 000,00
				DEPENSES			RECETTES			OLDE CUTION (1)
	Section	d'exploitation	= A+0	C+E 43	9 129,79	= G+I+K	1 314	760,43		875 630,64
RESULTAT CUMULE		Section estissement	= B+0	D+F 185	8 661,79	= H+J+L	1 566	511,20		-292 150,59
	тоти	AL CUMULE	= A+B	2 29 +C+D+E+F	7 791,58	= G+H+I+J+	2 881 2	271,63		583 480,05

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 875 630.64 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation « Assainissement collectif » comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION D	E L'EXERCICE
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 325.23 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00€
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	803 305.41 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	875 630.64 €
Sold e d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-127 150.59 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-165 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-292 150.59 €
AFFECTATION (2) = d.	875 630.64 €
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00€
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	292 150.59 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	583 480.05 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

c) Service « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion de Monsieur le Percepteur

Présidé par le doyen du conseil syndical, Monsieur BROUX Emmanuel ne participe pas au vote.

Le compte administratif 2023 « Assainissement non collectif » est en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur, lequel se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD ANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CA - 2023

II – P	II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF II VUE D'ENSEMBLE A1							
								A1
	EXECUTION DU BUDGET							
				SES	RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section	d'exploitation	A	128 686,09	G 131 1	72,01	G-A	2 485,92
(mandats et titres)	Section d	'investissement	В	81 005,60	н 108 2	25,90	н-в	27 220,30
			+		+			
REPORTS DE		rt en section	c (si défi	0,00	ı 170 2 (si excédent)	85,63		
L'EXERCICE		oitation (002) ort en section	D (SI Gell	0.00	J 377 964,56 (si excédent)		1	
N-1		tissement (001)	(si déf	-,				
			=		-		•	
			DEPENSES RECETTES			SOLDE [EXECUTION (1)	
TOTAL	(réalisations +	reports)	P= A+B+C+D	209 691,69	Q= 787 6 G+H+I+J	48,10	=Q-P	577 956,41
	Section d'ex		ploitation	ioitation E 0,00 K		к		0,00
	RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		Section d'investissement		0,00 L			0,00
		TOTAL des rest		= E+F	0,00	= K+L		0,00
							7	

		DEP	ENSES	RE	CETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	128 686,09	= G+I+K	301 457,64	172 771,55
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	81 005,60	= H+J+L	486 190,46	405 184,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	209 691,69	= G+H+I+J+K+L	787 648,10	577 956,41

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 172 771.55 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation « Assainissement non collectif » comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION D	E L'EXERCICE
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 485.92 €
dout b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résulta ts antérieurs de l'exercice	170 285.63 €
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. +c. (1)	172 771.66 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissem ent	405 184.86 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissem ent	0.00 €
Be so in de fin ancement = e. + f	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	172 771.66 €
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values n'ettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00€
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exception nellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	172 771.66 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

3. Budget Primitif 2024

Annexes 1 à 6

a) Service « EAU POTABLE »

Vote du budget primitif 2024.

Il se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD EAU - EAU - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						
	V	UE D'ENSEMBLE		A1		
		EXPLOITATION				
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LAS D'EXPLOITATION			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 531 367.00 1				
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00		
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent))		
S	REPORTE (2)	0,00		1 649 548,10		
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 531 967,00		2 531 967,00		
		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASI D'INVESTISSEM			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 777 573,00		4 343 653,86		
_	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	685 108,00		692 500,00		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde posit	if)		
S	(2)	573 472,86		0,00		
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 036 153,86		5 036 153,86		
		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	7 568 120,86		7 568 120,86		

b) Service « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Vote du budget primitif 2024.

Il se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD AC - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2024

	II – PRESENTAT	ION GENERALE DU BUDGE	Т	II
	VI	UE D'ENSEMBLE		A1
		EXPLOITATION		
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LAS D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 103 480,05		520 000,00
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent))
S	REPORTE (2)	0,00		583 480,05
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 103 480,05		1 103 480,05
	I	INVESTISSEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASI D'INVESTISSEM	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 041 845,05		1 333 995,64
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	270 000,00		105 000,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde posit	tif)
T	(2)	127 150,59		0,00
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 438 995,64		1 438 995,64
		TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 542 475,69		2 542 475,69
				,

c) Service « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Vote du budget primitif 2024.

Il se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD ANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						
	VI	JE D'ENSEMBLE		A1		
		EXPLOITATION				
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASE D'EXPLOITATIO			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	169 200,00		136 245,00		
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00		
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit) (si excéd				
S	REPORTE (2)	0,00		172 771,55		
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	169 200,00		309 016,55		
		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASE D'INVESTISSEME			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	128 025,00		110 000,00		
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positi	n)		
T	(2)	0,00		405 184,86		
ت	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	128 025,00		515 184,86		
		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	297 225,00		824 201,41		

4. Tarif de l'eau et de l'assainissement – Modification des modalités de facturation

Vu la délibération n°37/2016 du conseil syndical du 30 novembre 2016 relative aux tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

Vu la délibération n°2023_14 du conseil syndical du 22 mars 2023 relative à la modification des modalités de facturation,

Il est proposé d'apporter une modification au tarif de l'eau et de l'assainissement pour rester dans la dynamique du financement d'investissements importants à réaliser dans le cadre de la mise en conformité et le renouvellement des installations de distributions d'eau potable et d'assainissement.

Les membres du bureau ont voté et vous proposent :

- d'augmenter de ____% la part syndicale (abonnement et consommation) sur le tarif Eau Potable (Hors Taxe) en vigueur,
- d'augmenter de __% la part syndicale (abonnement et consommation) sur le tarif Assainissement Collectif (Hors Taxe) en vigueur,
- d'appliquer l'augmentation à compter de la date de cette présente délibération,

5. <u>Création d'un emploi non permanent - Poste « Animateur Ressource en eau – Aire d'alimentation de captage »</u>

Il est exposé qu'il est nécessaire de poursuivre les missions de la démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides) sur le BAC de Gisors pour honorer la convention signée avec les collectivités des BACs de Gisors (la ville de Gisors, le syndicat d'eau d'Hébécourt et le syndicat intercommunal des eaux du Vexin Normand) signée le 16/12/2021.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par la seule animatrice de la collectivité.